



N° 2024-0001

**Arrêté municipal du 15 janvier 2024  
Route barrée – Rue d'Esch**

Nous, Maire de la Commune de MINORVILLE,

Vu les pouvoirs de police du maire,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code des communes,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant que pour permettre les travaux de terrassement pour la pose d'un réseau BT ENEDIS par la société DOS SANTOS

il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

**A R R E T O N S :**

**Article 1° -**

**Du 15 janvier au 3 février 2024 :**

La rue d'Esch sera barrée et interdite à la circulation sauf pour les riverains.

**Article 2° -**

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DOS SANTOS qui effectue les travaux.

**Article 3° -**

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

\*M. le commandant de la Brigade de LIVERDUN

\*Au Service DITAM

Fait à MINORVILLE, le 15 janvier 2024

Le Maire

Philippe HENNEBERT

